

Le but de la prison doit rester la réinsertion

L'invitée

Mireille Aubert
Députée socialiste



Récemment, un cadre de la police cantonale m'a demandé si je pensais aux victimes lorsque j'écoutais les doléances des personnes incarcérées. Il est évident que, en tant qu'être humain doté de sensibilité, de compassion et d'empathie, je suis solidaire des victimes et de leurs souffrances.

Forte d'une expérience de trois ans dans le contrôle des conditions de détention au sein des prisons vaudoises et concordataires, ponctués d'entretiens avec les détenus et les responsables, je m'exprime ici à titre personnel.

Dans les établissements pénitentiaires, il y a des gens comme vous et moi, mais qui ont dérapé une fois, qui se sont peut-être trouvés au mauvais moment au mauvais endroit et qui sont donc privés de liberté. La prise de conscience de l'acte qu'ils ont commis, les efforts entrepris par les différents intervenants du système pénitentiaire feront que ces personnes ne récidiveront pas à leur sortie.

Il y a aussi des gens au parcours de vie parfois chaotique, des «pas de chance», des petits délinquants auxquels il faudra parfois plusieurs séjours pour comprendre pourquoi ils ont dysfonctionné, et auxquels on devra apprendre à agir de façon responsable et respectueuse des autres et de la société.

Il y a encore des personnes malades psychiquement, qui ne sont pas toujours conscientes de commettre des actes délictueux et qu'il faut avant tout soigner, car elles sont plus malades que délinquantes, plus dangereuses pour elles-mêmes que pour autrui.

Mais, dans les établissements pénitentiaires, il y a hélas aussi des criminels qui volent, blessent, tuent, violent sans états d'âme, voire avec une certaine jouissance et un sentiment de supériorité. Il arrive que ces personnes soient également malades, et il faut alors assortir la privation de liberté de mesures thérapeutiques qui protégeront la société.

Ces criminels sont parfois considérés comme responsables de leurs actes. Le système pénitentiaire ne peut pas décider qu'ils sont irrécupérables et les oublier dans un coin. Comme pour les autres prisonniers, le système doit tendre vers une réinsertion possible, sérieusement compromise cependant lorsque la personne ne veut ou ne peut pas admettre et reconnaître son délit.

En marge de l'actualité bouleversante de ces derniers jours, il est important de dire aux Vaudoises et aux Vaudois que la politique pénitentiaire de leur canton est entre les mains de personnes

«L'innommable a été commis, mais l'espoir doit demeurer... toujours»

compétentes, sérieuses, intelligentes et honnêtes. Le Service pénitentiaire et les prisons sont actuellement bien dirigés par des responsables efficaces, proches du terrain et profondément humains.

Malgré la surpopulation carcérale, malgré les insuffisances matérielles et techniques, malgré les répercussions sur leurs conditions de travail, les agents de détention ne baissent pas les bras et accomplissent leur mission avec courage, conscience et professionnalisme.

L'innommable a été commis, mais l'espoir doit demeurer... toujours.